

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Août 2016

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur Sol Sébastien.

Madame Vitale Julie avec procuration à Monsieur Besse Yann.

- Sursoit à la décision de devis des portes des courts de tennis.

- Décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour 3 mois.

- Décide de créer deux postes de 28 heures annualisées sur l'année, un poste à 35 heures agent spécialisé et un poste de Directrice à 35 heures pour un an.

- Décide de valider la prise en charge de la totalité du prélèvement FPIC pour 2016, soit la somme de 393 311 euros, par la communauté de communes de l'Arvan, aucun prélèvement ne sera dès lors appliqué à la commune de St Jean d'Arves, au titre du FPIC 2016, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et les actes nécessaires à l'application de la décision.

- Demande deux devis pour effectuer des travaux de la combe du Mollard.

- Rondino : Commande en attente des longueurs.

- Approuve l'abandon de la compétence « Développement économique en matière touristique » par la Communauté de Communes de l'Arvan ; adopte les statuts de la Communauté de Communes modifiés en conséquence ; décide de transférer au Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards la compétence précitée ; prend acte des écritures budgétaires consécutives au transfert de la compétence, et que tous les biens, charges, patrimoine de la commune seront transférés au Syndicat pour l'exercice de la compétence précitée ; autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au présent dossier, donne pouvoir à Monsieur le Maire de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération et signer toutes pièces administratives.

- Ne souhaite pas adhérer à l'appel à participation de la 8^{ème} édition du défi, familles à énergie positive 2016 – 2017.

- Décide de lancer une étude via la société Neptune pour auditer les possibilités techniques de raccordement de la fibre sur la commune aux fins de redistribution d'un internet haut débit par WIFI sur les sites touristiques Chal, Chambons, pour un montant de 5 490,00 € TTC.

- Approuve le dossier de création de servitude d'utilité publique qui lui est soumis, demande à Monsieur le Préfet d'engager une enquête publique préalable à la création de la servitude ; autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches administratives nécessaire à l'accomplissement de cette servitude ; s'engage à réserver au budget syndical les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.

- Approuve le rapport du commissaire enquêteur et indique que les réserves émises par celui – ci dont principalement le moindre impact sur les activités agricoles ont été levées du fait de la négociation mise en place par la commune lors du tracé final de la piste de ski.

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2017, parcelle 14, 12 et 13 de l'ONF.

- Décide de sursoir à l'offre de la poste concernant l'aide à la dénomination des voies de la commune et à la numérotation.

- Mandate Monsieur le Maire pour la durée du mandat à créer les régies nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

- Approuve le devis de Monsieur Gilles Charpin concernant le projet d'aménagement du bâtiment multi-accueil pour un montant de 7 080,00 euros TTC.

Questions diverses :

- Problème d'eau au Mollard. Trouver une solution pour évacuer l'eau qui coule dans les terrains entre le Mollard et la Tour.

- Demande de bornage au Cabinet Ge-Arc afin de régulariser les parcelles de Monsieur Richard à la Chal (Route de la Chal).

- Approuve le devis de la société MDP pour 5160,00 euros TTC pour l'aménagement du bord de la route de la Chal en interface avec le front de neige.

- Lecture du courrier de l'association au bon pain du Villard.

- Lecture du courrier de Monsieur Répit Jean – Louis.

- Lecture du courrier de Monsieur Sibué Gilbert.